

# SNES

# U

# LILLE

BULLETIN

D'INFORMATION

DU SYNDICAT NATIONAL

DES ENSEIGNEMENTS

DE SECOND DEGRE

209, RUE NATIONALE 59000 LILLE - TEL 03 20 06 77 41

N°259

Janvier 2007

ISSN : 0399.6522

## temps présent

Le gouvernement  
**doit revoir sa copie** p. 2, 3

IUFM: **passage en force des réformes** p. 4, 5

## personnels

**Elections à l'IUFM** : le SNES  
et la FSU premiers, p. 6

**STI**: un stage syndical  
offensif p. 7, 8

Enseignants documentalistes,  
**mobilisons-nous !** p. 8



## infos

Métier, catégories p. 9

## droits et libertés

**Pas de trêve** pour les élèves  
sans papiers p. 9

## données sur

**LOLF An I** p. 10

**Le schéma régional des formations** p. 11

## vie du snes

**Congrès académique et national** p. 12

ENCART

Langues vivantes

## édito

**La machine à casser l'Education nationale s'est remise en marche.** Premier temps, le vote d'un budget de pénurie qui inscrit la suppression de milliers de postes. L'alerte syndicale et la grève qui suit ne permettent pas d'enrayer le processus. Deuxième temps, l'annonce de la casse des statuts avec le projet de réforme des services. Une nouvelle grève, majoritaire cette fois, montre la détermination des personnels à ne pas laisser faire. Le gouvernement poursuit néanmoins et, au mépris de toute concertation, prétend imposer une réforme unanimement rejetée. Troisième temps, les suppressions de postes, que confirme le CTPM (Comité technique paritaire ministériel).

**Pour notre académie, le chiffre est de nouveau énorme : 701 suppressions sont prévues,** qui s'ajoutent aux suppressions des années précédentes. Au total, en 10 ans, ce sont 4382 postes sacrifiés à la rigueur, soit 16 % du nombre actuel d'enseignants. L'alibi démographique est, forcément, de moins en moins utilisé : alors que les effectifs remontent dans les premières années de collège et qu'ils avaient été sous évalués à cette rentrée, 486 retraits leur sont imputés, pour une baisse démographique estimée à moins de 2%. Pour arriver au total des suppressions, le ministère compte 215 postes au titre des décharges. On comprend mieux l'acharnement du ministre à faire passer ses réformes et on mesure la sincérité de son argumentation.

Le compte n'y est pourtant pas : le ministre se glorifiera sans vergogne de l'action du ministère en faveur de l'accueil des handicapés, avec la création de 34 postes dans l'académie. L'examen des documents montre qu'il ne s'agit que d'un redéploiement, puisqu'il supprime l'équivalent de ... 34 postes en HSE. En clair, cela signifie **moins d'actions vis-à-vis des élèves au quotidien, un suivi moindre, une nouvelle réduction des enseignements** pendant que le ministre soignera sa propagande.

Mais pourquoi s'en soucierait-il puisque la mise en place du socle commun et l'exclusion d'une partie des élèves permettront d'économiser toujours plus de moyens? Le recteur de Lille s'inscrit pleinement dans cette logique et il a déjà choisi ses cibles : les langues, les options. Cela ne suffira pas, sauf à désespérer toujours plus des collègues qui se sentent précarisés et dévalorisés, et il faut de nouveau s'attendre à une augmentation des effectifs et à des suppressions dans l'ensemble des disciplines.

Mal payés, surchargés de travail et méprisés, les personnels de l'Education nationale en ont assez de ces politiques de casse. Et puisque la période est aux vœux et aux bonnes résolutions, souhaitons-nous une santé de fer, une énergie renouvelée et une grande détermination pour faire plier les fossoyeurs de l'école.

Michel DEVRED

**Manifestation nationale à Paris**  
**Samedi 20 Janvier - cf. site du SNES**

# Le gouvernement doit revoir sa copie

PAR MICHEL DEVRED

## 701 suppressions de postes d'enseignants du second degré pour la rentrée 2007

Les principaux chiffres ont été donnés dans l'éditorial, inutile donc de les reprendre ici, mais l'examen des documents ministériels permet d'affiner l'analyse.

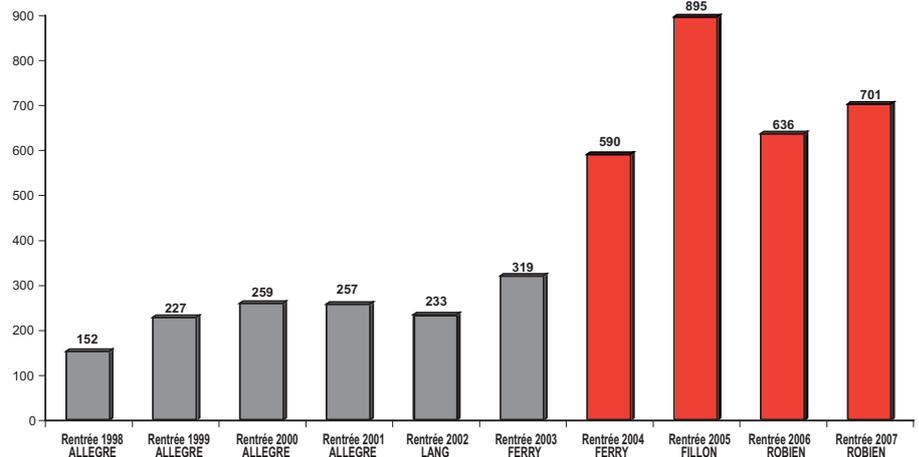
Le caractère « excédentaire » de l'académie comparée aux autres, régulièrement mis en évidence les années précédentes, s'estompe rapidement et l'académie, malgré ses spécificités, toujours niées, rentre dans le rang. C'est le cas par exemple pour les effectifs par classe en lycée et en post bac. Les LP sont au dessus de la moyenne, alors que l'écart reste un peu plus important en « faveur » des collèges. Malgré l'affirmation, réitérée l'an dernier par le rectorat, d'une prise en compte de la faible ruralité et des ZEP dans le calcul des dotations, le seuil des effectifs par classe y avait été relevé pour déterminer la dotation des établissements : les collèges fortement pressurés en 2006 le seront-ils à nouveau en 2007 ?

## Lille est l'académie la plus touchée comme en 2006

L'an dernier, l'académie était de loin la première ponctionnée avec un tiers des suppressions totales. Cette année, les suppressions représentent 22% du total pour les mesures démographiques. Seules Reims et Dijon sont encore plus mal lotis malgré une baisse démographique moindre. Ces chiffres montrent que la règle de la calculette reste la seule en vigueur, les besoins de notre système éducatif ne sont pas pris en compte, y compris d'ailleurs dans ses aspects les plus critiquables comme le PPRE en collège. Quels moyens sont prévus pour le mettre en place ?

Les ponctions pour décharges (3058 au niveau national) sont supérieures aux suppressions « démographiques ». Dans ce domaine, 215 seront imposées à Lille, soit 7 %, ce qui correspond exactement au poids de l'académie, même si les documents manquent de précisions sur la répartition des enseignants selon les types d'enseignement. Enfin la situation est diverse dans les autres secteurs. Dans le premier degré, malgré une hausse conséquente des effectifs, l'académie n'aura

4382 postes supprimés dans l'académie de Lille(2nd degré) depuis 10 ans



que deux créations d'emplois, le bilan restant donc largement négatif, avec comme conséquence la hausse des effectifs et une diminution de la scolarisation des 2 ans. Chez les administratifs, nouvelle ponction avec 24 suppressions, mais des créations dans le programme vie de l'élève (aucun médecin, 15 infirmières et 7 assistantes sociales). Nous n'avons pas d'informations sur les Copsy ni sur les CPE.

## Achangement thérapeutique

Robien s'entête : la seule augmentation remarquable est celle des HSE destinées aux remplacements de Robien : +21.7 %. Nous qui savons combien la formule a eu de succès, hormis chez de rares mercenaires, on appréciera le commentaire : " *Le volume des heures disponibles pendant l'année scolaire 2007-08 correspondant a été réparti au prorata des besoins d'enseignement de chaque académie.* "

Une fois de plus, le rectorat jouera sur les départs à la retraite pour atténuer les effets des destructions massives de postes. Il est tout aussi évident qu'il incitera à la multiplication des compléments de service et qu'au final, le rectorat procédera à des centaines de mesures de carte scolaire. C'est la flexibilité qui devient la règle commune avec des conséquences importantes sur la qualité du travail en équipe. On mesure l'imposture qui consiste à lier certains avantages de carrière ( droit à mutation) à la stabilité sur le poste !

## A propos de la grève du 18 décembre

Cette grève était la deuxième de l'année et elle a été majoritaire, avec toujours les inégalités que nous constatons entre des établissements assez structurés syndicalement et les autres, qui paraissent vivre coupés des réalités nationales et académiques. L'ampleur de la grève a surpris dans la

## SUBVENTIONS REGIONALES CULTURELLES DES LYCEES

De nombreux collègues nous avaient alertés sur la disparition de ces subventions. Lors du CAEN du 21 décembre 2006, les représentants de la Région nous ont indiqué que les subventions existaient toujours bel et bien, mais qu'elles n'étaient plus attribuées d'emblée à tous les lycées. Il faut désormais présenter un projet faisant état de ce qui a été réalisé l'année précédente et de ce qui est envisagé pour l'année à venir...

La Région a elle aussi bien intégré la logique de projet individuel...Seuls ceux qui se manifesteront seront servis...

mesure où les réunions dans les établissements ne faisaient que rarement apparaître cette volonté d'une action forte. Il nous semble que la colère devant les décisions du ministre a été renforcée par d'autres éléments comme l'absence de revalorisation (nous sommes ici victimes d'accords salariaux désastreux signés par UNSA et CFDT), la fatigue d'une fin de trimestre qui rend insupportable l'annonce d'une nouvelle dégradation et probablement la désillusion provoquée par les déclarations de deux candidats sur le travail enseignant, qui ne laisse rien présager de bon. Si la décision a été difficile à prendre, le résultat ne peut que nous encourager à poursuivre, et cela d'autant que l'unité qui a prévalu doit se maintenir pour la suite de l'action.

### Inscrire nos actions dans la durée

La manifestation nationale du 20 janvier est la prochaine étape. Le SNES s'est conformé aux mandats qui sont les siens, à savoir construire des mouvements dans la durée, avec un calendrier précis. Cet objectif doit rester le nôtre, et reposer sur deux revendications immédiates, le retrait des projets de modifications des statuts et un collectif budgétaire qui permette de rendre les moyens pris aux académies.

L'objectif de la manifestation du 20 janvier est bien celui là : faire pression sur les pouvoirs publics par rapport aux problèmes immédiats et peser dans le débat public des présidentielles, la manifestation ayant donc en même temps une fonction d'interpellation des candidats à la présidence de la République et des partis par rapport aux choix qu'ils proposent pour le système éducatif. Au-delà subsiste le problème de fond : quelle est l'école dont notre société a besoin, celle de Bayrou-Allègre-Fillon-Robien ou celle du droit de tous à une élévation des qualifications ?

L'exemple des « tentes rouges » est intéressant : au-delà de la médiatisation, facteur aujourd'hui de la réussite, d'autres facteurs sont décisifs, comme la maturation du problème (les rapports préconisant les réformes envisagées se sont succédés), le caractère « évident » de l'action, ici le droit fondamental au logement, son côté scandaleux et spectaculaire.

La FSU qui a signé la fameuse charte ne peut que se féliciter des annonces tout en affirmant attendre les actes. Pour autant, il serait vain de penser obtenir des résultats comparables dans notre domaine sans lutte collective : le droit à l'éducation est présenté comme acquis (en témoigne la faible réaction de l'opinion à l'apprentissage à 14 ans), nos revendications ne sont pas aussi populaires et demandent davantage d'explications. Notre seul choix n'est pas entre actions classiques et actions

spectaculaires (on doute de la venue de Jean Rochefort dans nos meetings), mais dans la construction d'un rapport de forces et d'actions suffisamment spectaculaires pour obliger l'opinion, le gouvernement et l'accessoirement média à considérer sérieusement nos revendications. Cela ne passe pas que par la grève, et il nous faut imaginer d'autres formes d'actions qui permettent une pression constante, sans faire l'impasse sur des actions plus dures qui permettront de recentrer les débats

sur nos objectifs.

La FSU fait donc la proposition du maintien de l'unité le 20 janvier, mais aussi d'une grève en février sur les postes et le budget. Reste largement la place pour d'autres actions et le site du S3 continuera à rendre compte des initiatives prises par les établissements.

## La loi Fillon-Robien plus que jamais d'actualité !

Le projet de circulaire de rentrée 2007 soumis par le Ministère aux organisations syndicales courant décembre vise à poursuivre la mise en place de la loi d'orientation dont nous continuons de demander le retrait : aujourd'hui comme hier, nous refusons l'affaiblissement de l'école publique et la mise en cause de son caractère national.

La mise en oeuvre de ce projet se traduirait, pour les personnels, par une modification importante de leurs missions alors qu'elle n'a jamais été débattue et une augmentation globale de leur charge de travail que nous ne pouvons accepter, d'autant que le ministre refuse toute négociation sur le projet de modifications des statuts des personnels enseignants du second degré.

Nous vous en proposons un aperçu partiel, mais que nous pensons déjà fort éloquent :

- Le projet de circulaire propose le renforcement de l'autonomie pédagogique des établissements (EPL) sur fond de contractualisation et d'expérimentation tous azimuts, un pouvoir accru des chefs d'établissement, un rôle déterminant du conseil pédagogique....

Le ministère cherche à faire intervenir le Conseil pédagogique dans le fonctionnement de l'établissement (notamment autour des notions de socle commun, de PPRE et de rénovation de l'enseignement des langues vivantes) ainsi que dans l'évaluation des résultats atteints par l'établissement.

Prenant appui sur l'article 34 de la loi « Fillon-Robien », il menace explicitement les horaires et programmes nationaux, en faisant référence aux assouplissements possibles des grilles horaires des enseignements. Si nous sommes favorables au principe de l'expérimentation pédagogique, nous avons combattu l'article 34 car il laisse la porte ouverte à toutes les dérives possibles en matière d'organisation des enseignements.

Quant à la contractualisation des moyens dans le cadre des contrats d'objectifs, elle apparaît clairement comme un outil destiné à peser sur les EPLE pour que soit mise en place une organisation des enseignements dérogatoire au cadre commun. On peut également s'interroger sur le rôle dévolu aux collectivités territoriales auxquelles les contrats d'objectifs devront être transmis un mois minimum avant la tenue du C.A !

- L'ambition du ministère pour un grand nombre d'élèves du collège se limite bel et bien à la notion de socle ; l'incitation forte à expérimenter une organisation des enseignements qui s'affranchisse de la réglementation nationale ne peut qu'entraîner une scolarité à plusieurs vitesses, creuser les inégalités sociales en cantonnant une partie des élèves à des savoirs peu exigeants et peu formateurs et renforcer la concurrence entre les EPLE.

Pour la généralisation des PPRE à toutes les classes du collège, il ne reste qu'une maigre demi-heure en 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>, et rien en 3<sup>ème</sup>. On peut donc craindre qu'une des missions de l'Ecole ne soit externalisée dans le cadre de la loi de cohésion sociale.

Comment, dans ces conditions, ne pas voir que le "destin" scolaire des élèves les plus en difficulté se réduira rapidement à une éviction précoce.

- Placée au cœur des finalités de toute formation, l'orientation n'est présentée que sous l'angle de l'information. Une partie des missions des COPsy est confiée aux professeurs principaux en les chargeant de conduire l'entretien individuel d'orientation (systématique en 3<sup>ème</sup> dès cette année scolaire et proposé à tous les élèves en Première dès la rentrée 2007). Le ministère confond le travail quotidien que les professeurs principaux réalisent déjà, en fonction des besoins des élèves, dans le cadre de leur mission en liaison avec les conseillers d'orientation-psychologues et une substitution des enseignants aux COPsy.

Noëlle Célérier

# IUFM : passage en force des réformes !

PAR KARINE BOULONNE

**L**e gouvernement est passé en force en publiant au journal officiel du 28 décembre « l'arrêté portant cahier des charges de la formation des maîtres en IUFM » (voir BO du 4 janvier). Il nous offre ainsi un nouvel exemple du « dialogue social », expression employée à tout va, mais vidée de son sens, puisqu'il consiste à présenter un projet aux organisations syndicales, à les recevoir ensuite sans prendre en compte critiques et propositions et finalement à passer outre leurs votes en commissions consultatives.

**Le texte est applicable dès la rentrée 2007 sans que rien ne soit prévu dans les académies, sauf sans doute les suppressions de postes qui découlent logiquement de l'allongement de la durée hebdomadaire du stage en responsabilité** : il passe de 4 h 30 - 6 h à 8 h, ce qui représente une économie d'au moins 50 postes pour la seule académie de Lille !

**Les stagiaires vont être formés selon des principes refusés par la profession lors des grèves et manifestations contre la loi Fillon en 2004, ainsi que lors de la grève majoritaire du 18 décembre 2006 : socle commun et bivalence, voire polyvalence.** Paradoxalement, c'est lorsque les IUFM sont intégrés à l'université que la formation universitaire s'amoindrit, que le hiatus entre la première et la deuxième année se creuse : jusqu'au concours, les acquis disciplinaires, l'année de stage se cantonnant ensuite à la seule acquisition de compétences professionnelles. Rien sur le droit à poursuite d'études, rien sur une hausse du niveau de formation revendiquée par le SNES, qui permettrait de fonder une revalorisation globale du métier.

L'annexe de l'arrêté est particulièrement dense, avec 10 pages consacrées aux 10 compétences nécessaires aux futurs professeurs : l'empilement démesuré, nécessitant des journées de 35 h, noyant la partie sur la discipline à enseigner au milieu des TICE et relations avec les parents et associa-



tions, reléguant le professeur au rôle d'exécutant, ferait peur à n'importe quel enseignant chevronné. Curieusement, aucune interrogation sur la perte d'attractivité de la profession ; sont également éludées la question des salaires (1.2 SMIC pour un certifié débutant) et celle de la dégradation des conditions de travail (de plus en plus de classes en charge).

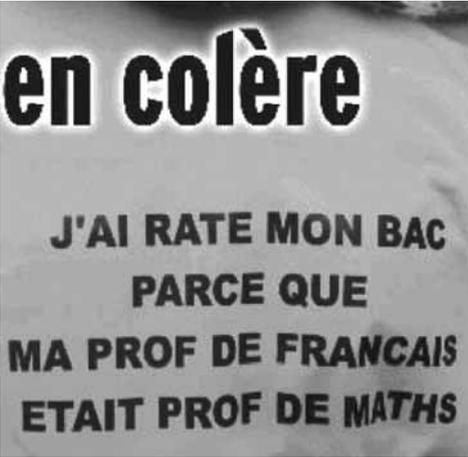
**Enfin, à l'année de stage s'ajoute une formation qui va s'étaler sur les 2 premières années d'exercice** en tant que titulaire, obligeant le jeune collègue à rester 3 ans dans la même académie : soit, c'est l'affectation directe dès la réussite au concours dans les académies déficitaires pour 3 ans, soit, c'est reculer pour mieux sauter (3 ans d'exercice dans la même académie avant d'être envoyé dans une académie déficitaire), avec en prime le blocage des mutations interacadémiques pour les plus anciens ou pour certaines disciplines et donc à terme la régionalisation du recrutement que nous combattons : l'existence d'un recrutement national, et d'une mobilité nationale des enseignants, permet à plus d'étudiants de réussir les concours, tout en leur offrant la possibilité de changer d'académie à moyen terme. Par ailleurs, la régionalisation des concours entraînerait à terme la disparition dans l'enseignement secondaire de certaines spécialités (qui ne sont pas enseignées partout), et donc l'augmentation de la polyvalence des enseignants. Serait-ce un gain

pour les élèves ? Pour les personnels ? Enfin, la régionalisation des concours permettrait le transfert des personnels de l'Education Nationale de la Fonction Publique d'Etat à la Fonction Publique Territoriale, avec les risques que cela comporte, en terme de liberté pédagogique, d'égalité entre régions et d'acquis sociaux.

*En tout état de cause, le collègue sortant de l'IUFM ne pourra pas être titulaire d'un poste fixe puisqu'il n'est assuré de rester que 2 ans.*

L'IUFM est à réformer profondément : nous le demandons depuis des années et nous avons des propositions à soumettre au débat. Mais réformer n'est pas synonyme de saborder, comme le propose le gouvernement !

Il faut de l'ambition pour la formation des élèves et des personnels, pour que les enseignants ne soient pas des agents d'exécution d'une pédagogie pensée pour eux, et sans eux, mais des concepteurs de leur enseignement à même d'affronter la diversité du métier et ses difficultés. Le cahier des charges proposé se contente pourtant de confirmer l'existant, misant sur les stages d'observation et en entreprise pour résoudre les problèmes. **C'est aussi et surtout un puissant vecteur idéologique ayant pour rôles de réaliser coûte que coûte les économies ordonnées par Bercy et d'imposer bivalence et casse des statuts au détriment des élèves, des personnels et du service public d'éducation.**

	Cahier des charges IUFM : Quelques points à retenir (extraits de l'arrêté et des annexes)	Commentaires
<b>Volume horaire année de stage</b>	8 h / semaine contre 4 h 30 - 6 h actuellement. « La formation à l'IUFM des professeurs des collèges et des lycées stagiaires correspond à un volume horaire minimal de 220 heures au cours de l'année de stage ».	Ou comment la réforme de l'IUFM va contribuer à la suppression des 8700 postes prévus pour la rentrée 2007. On sait ce qu'il advient des horaires planchers. L'instauration de fourchettes horaires complique davantage un éventuel cadrage national et la reconnaissance de la formation d'une académie à l'autre.
<b>Formation 1<sup>ère</sup> année de titulaire</b>	4 semaines de formation sur le temps de service	Les modalités ne sont pas encore définies : la formation a lieu sur le temps de service, mais la continuité du service public doit être assurée. Un cahier de compétences (nouveau livret ouvrier ?) suivra le collègue pendant ces 3 ans.
<b>Formation 2<sup>ème</sup> année de titulaire</b>	2 semaines de formation sur le temps de service	
<b>Bivalence</b>	« C'est également avant le concours que les futurs professeurs du second degré doivent être en mesure d'établir les liens de leurs disciplines avec les disciplines connexes ; ils doivent par ailleurs être incités à s'engager dans des parcours de formation universitaires ouvrant sur les mentions complémentaires offertes dans certains concours de recrutement et permettant la bivalence des professeurs au collège. Ils doivent également pouvoir acquérir d'autres savoirs utiles pour enseigner (notions de base en psychologie, sociologie, histoire, philosophie, économie, droit, etc.). » « Les universités cherchent également à donner aux étudiants de licence des compétences transversales, langue vivante étrangère, informatique, méthodologie, et, selon des modalités variées, des capacités d'expression et une culture générale. Dans cette logique, la possibilité est offerte aux futurs enseignants de suivre un parcours linguistique en langue vivante tout au long de leur formation universitaire. »	No comment ! A relier à la réécriture des décrets de 1950. <b>Tous à la manif le samedi 20 janvier !</b> 
<b>Stage de pratique accompagnée</b>	« un stage de pratique accompagnée dans une catégorie d'établissement public local d'enseignement différente de celle du stage en responsabilité »	Jusqu'à présent un stagiaire affecté en collège faisait 40 h en lycée et vice-versa. L'absence de précision dans le texte peut-il conduire à envoyer un PLC2 en LP voire en primaire ?
<b>Stage en entreprise</b>	Afin d'assurer sa mission d'orientation, il (l'enseignant) doit avoir une connaissance de la réalité économique, du marché de l'emploi et de la diversité des métiers. Une initiation conduite en IUFM (bases du fonctionnement des entreprises, rencontres avec des acteurs économiques...) complétera l'expérience en entreprise du futur professeur. Un stage en entreprise d'au moins trois semaines, éventuellement une expérience directe du travail en entreprise, deviendra obligatoire pour obtenir la titularisation selon des modalités à établir.	Les conseillers d'orientation sont absents du cahier des charges, pas leurs missions qui deviennent celles des enseignants ! L'entreprise serait le seul débouché de nos élèves ? La mission des enseignants se résumerait-elle à former de futurs salariés ? Un stage de 3 semaines sur 42 années de carrière serait-il une garantie contre le chômage des élèves, alors qu'un grand nombre de métiers qu'ils choisiront ne sont pas encore connus ou ne seront pas exercés en entreprise ?
<b>“Rayonnement”</b>	Les professeurs stagiaires et les nouveaux titulaires doivent apprendre à coopérer avec les parents. Ils doivent connaître le monde associatif : les associations représentatives de parents d'élèves, les associations périscolaires (soutien scolaire, associations culturelles et sportives...) et les associations agréées complémentaires de l'enseignement public. (...) Les professeurs stagiaires et nouvellement titularisés apprennent aussi à travailler avec les services sociaux, médicaux (orthophonistes, psychologues...), les collectivités territoriales et les services de l'Etat partenaires.	Ouf, la liste est longue et ferait presque oublier que l'enseignant doit ... enseigner ! Cette liste est surtout inquiétante de par l'étendue des champs de compétences des nouveaux professeurs dont les nouvelles missions empièteraient sur celles d'autres personnels. En outre, la formation risque de se transformer en successions de séquences courtes, d'observation, véritable saupoudrage sans efficacité. Il est d'ailleurs à craindre qu'il en soit de même pour la formation à l'accueil des élèves handicapés.

# Elections à l'IUFM : le SNES et la FSU premiers, et de loin !

PAR KARINE BOULONNE

Les « usagers » (stagiaires PLC2 et en situation, étudiants préparant les concours en étant inscrits à l'IUFM) élisent leurs représentants tous les ans, les formateurs participaient aux dernières élections générales (tous les 4 ans) avant l'intégration à l'Université prévue par la loi Fillon.

**Tous ont voté le 16 novembre et conforté la place des syndicats de la FSU (SNES, SNESup, SNEP, SNUIPP, SNUEP) au sein des instances de l'IUFM.**

**Ces résultats ne doivent pas cacher la faiblesse de la participation :** 15.7 % pour l'ensemble des stagiaires 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années, 11.2 % pour les seuls PLC1 et PLC2 ; 19 % pour les formateurs 2<sup>nd</sup> degré exerçant à temps partiel à l'IUFM.

L'enjeu des élections peut paraître bien lointain aux étudiants occupés à préparer leurs concours, mais les responsabilités sont surtout à chercher à l'UFM même : comment expliquer qu'il faille batailler pour obtenir une date de scrutin où les stagiaires soient présents dans les centres, pour que les professions de foi parviennent à tous par courrier et non pas en invitant les électeurs à se connecter sur le site de l'IUFM ? Comment expliquer qu'aucun arrangement ne soit possible pour faciliter le vote des professeurs des écoles stagiaires (PE) envoyés hors des centres ce jour là (en leur fournissant des enveloppes T par exemple, en prolongeant d'une journée la période de scrutin ou simplement en mettant en cohérence les calendriers dès le mois de juin !) ? Comment expliquer, enfin, la faiblesse de la participation chez les formateurs pourtant davantage présents que les stagiaires dans les 7 centres ?

**L'IUFM de Lille se caractérise déjà par la sous-représentation des stagiaires comparé à d'autres académies (un seul stagiaire IUFM élu au CSP pour 2876 PLC2 et PLC1, 2 profs d'Université élus pour 8 exerçant à l'IUFM !), nous avons également protesté contre les réunions a minima des instances (4 conseils d'administration programmés sur toute l'année scolaire, dont 2 seulement en présence des stagiaires).**

**Le désintérêt manifeste de l'institution à l'égard des élections et des élus des usagers augure mal de la représentation qui sera choisie dans le cadre de l'intégration à l'université.**

Elections au Conseil d'administration					
	SNES et FSU	SE-UNSA	SGEN-CFDT	CGT	SNETAA
<b>Stagiaires</b>	<b>52.3 %</b>	30.3 %	6.7 %	6.7 %	4 %
Evolution / 2005	+ 6.8	- 6.1	+ 0.6	- 2.7	+ 1.4
Sièges	3 (+ 1)	1 (- 1)	0	0	0
<b>Formateurs</b>	<b>38.8 %</b>	31.9 %	21.8 %	7.4 %	
Evolution / 2002	- 9.6	+ 12.4	- 6.2	+ 3.3	
Sièges	2 (=)	1 (=)	1 (=)	0	

Vos élus : Christophe DELPORTE (PLC2 Anglais), Laetitia BIGNON (PLC2 Espagnol), Patrice NAGEL (PRAG EPS) et Sandra DEFAMIE (PRAG Anglais).

Elections au Conseil scientifique et pédagogique				
	SNES / SNEP	SE-UNSA	SGEN-CFDT	CGT
<b>Stagiaires</b>	<b>76 %</b>	12.7 %	11.3 %	
Evolution / 2005	+ 11.4	- 1.6	- 9	- 0.8
Sièges	1	0		0
<b>Formateurs 2<sup>nd</sup> degré</b>				
à temps partiel	<b>73.9 %</b>		26.1 %	
Evolution / 2002	+ 17.4		- 5.4	- 11.9
Sièges	1		0	

Vos élus : Lydie LADEN (PLC2 Sc.Physiques), Cécilia VUYLSTEKER - ROBACHE (suppléante PLC1 Anglais) et Francine KURZAWSKI (Formatrice Associée Lettres Classiques)

## Formation à l'IUFM : de moins en moins de formateurs, de plus en plus d'universitaires

Les coupes budgétaires n'épargnent pas les IUFM: entre 2002 et 2006, à Lille, le nombre de stagiaires (lycées - collèges - LP - écoles 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années) est passé de 6524 à 6106.

Sur la même période, le nombre total de formateurs est lui passé de 996 à ... 730, soit une suppression pour 1.6 stagiaire en moins ! Il est vrai que leur présence se manifeste davantage après la réussite aux concours, or les baisses inconséquentes de ces dernières années réduisent la part des PLC2 par rapport à celle des étudiants (11 000 recrutements pour 18 000 départs en retraite encore cette année). La diminution de l'offre en formation continue (- 40 %) et son transfert au rectorat constituent une autre explication. Il n'en demeure pas moins que l'IUFM, comme le reste

de l'académie, paie un lourd tribut, tribut beaucoup plus lourd qu'il ne devrait l'être.

Autre fait marquant en 4 ans : les suppressions de postes ne concernent pas tous les intervenants en IUFM (voir tableau). Le SNES et la FSU ont toujours été favorables à une formation universitaire de haut niveau, mais cette formation ne doit pas être déconnectée d'une formation professionnelle en prise avec la réalité du terrain. A cet égard, la très forte réduction du nombre de formateurs associés, exerçant en collège ou lycée et à l'IUFM, au profit des universitaires, ne peut que nous inquiéter. L'intégration à l'IUFM à l'Université aurait-elle déjà commencé dans l'académie de Lille ?

Statuts des Formateurs	Effectifs en 2002	Effectifs en 2006	Evolution
Professeurs d'université	5	8	+ 3
Maîtres de Conférence	48	64	+ 16
Enseignants chercheurs	56	65	+ 9
Formateurs 2 <sup>nd</sup> degré à temps complet à l'IUFM	53	57	+ 4
<b>Certifiés / agrégés exerçant à temps partiel à l'IUFM</b>	<b>336</b>	<b>121</b>	<b>- 215 !</b>

# STI: un stage syndical offensif

PAR FREDERIC HOCHART, FRANCIS LECHER, PHILIPPE GAUDRY et THIERRY QUETU

Le 4 décembre, le stage a réuni 20 collègues des établissements: Blaise Pascal (Longuenesse), Baggio (Lille), Behal (Lens), Leonard de Vinci (Calais), Jean Prouvé (Lomme), Carnot (Bruay la Buisnière), Branly (Boulogne sur mer), Carnot (Arras).

## Schéma régional des formations

La région souhaite labelliser un certain nombre de lycées des métiers, orientation contestée par le SNES. La spécialisation d'un lycée technologique pour une filière particulière se fait au détriment des autres filières et tend à les faire disparaître. La faible mobilité des élèves ne permet pas des pôles d'excellence: une grande majorité des élèves suit une formation au sein de son établissement et ne se déplacera pas. La cohabitation dans la même structure de formations type Bac Pro & Bac STI risque de faire disparaître l'une ou l'autre des filières. De plus, cette vision de la formation tend à adapter la formation aux besoins des entreprises locales (quid des diplômes nationaux?). Il est à regretter que la seule entrée prise en compte par la région au niveau de la formation soit le débouché en emploi, alors même que nous sommes dans l'incapacité d'évaluer ces besoins même à court terme. La formation n'a pas, et ne doit pas avoir, comme seul objectif, les débouchés professionnels qui existent localement au moment de sa définition. De plus, la région Nord Pas-de-Calais souhaite développer fortement l'apprentissage au détriment de la formation initiale. Différentes études ont démontré que ceci ne correspond pas aux attentes des entreprises et qu'elles n'ont pas la capacité d'accueillir les apprentis.

Par contre, l'idée de redévelopper les sections de premières d'adaptation, dont la tendance est à la disparition ces dernières années, est une bonne idée à exploiter.

## Orientation vers la filière STI

Le constat, à l'issue du tour de table, a été la chute importante d'effectifs dans les sections de seconde à profil technologique qui alimentent les sections sciences et techniques industrielles. Ce constat est d'autant plus alarmant que le contexte économique ne favorise pas le développement des filières industrielles dans les EPLE. De même, on note la disparition dans les lycées

publics, des premières d'adaptation, qui sont en concurrence directe avec les Bac Pro.

Les filières technologiques et leurs finalités sont totalement méconnues du grand public. Les sigles et jeux d'options proposés à l'entrée en seconde sont difficilement compréhensibles et n'ont pas grand-chose à voir avec les filières vers lesquelles ils sont censés orienter. Il faut remettre une cohérence en seconde en proposant des options présentant, si possible, l'ensemble des filières présentes au sein d'un établissement ou tout au moins les 3 grands pôles de formation: mécanique, électrotechnique et électronique.

Il faut également que l'ISI soit introduite dans le tronc commun. Cet enseignement obligatoire serait bénéfique pour les STI mais également pour les S, SI.

## Les BTS

L'alimentation des Sections de Technicien Supérieur est de plus en plus difficile faute de candidats ayant un baccalauréat technologique des filières «naturelles», de ce fait, on remplit de plus en plus avec les élèves ayant un Baccalauréat Professionnel. Dans certains établissements, sur consigne de l'administration, les candidats titulaires d'un Baccalauréat Professionnel avec mention sont recrutés en priorité en section de Brevet de Technicien Supérieur devant les élèves titulaires d'un Baccalauréat Sciences et Techniques Industrielles. Cette façon de faire est inacceptable et doit être combattue car elle met en danger l'existence même des STI, en mettant en avant les Baccalauréats Professionnels. De plus, ce recrutement couplé avec une part de plus en plus importante de contrôle continu dans la formation engendre une baisse du niveau de formation des BTS.

Face à tout ceci, il convient de réaffirmer:

- l'existence et la finalité des 3 voies:
  - professionnelle, dont le Bac Pro fait partie, avec comme débouché principal la vie active.
  - technologique avec débouchés professionnels Bac+2 / Bac+3.
  - générale;
- remettre en cause l'ajout du contrôle en cours de formation introduit dans les BTS;
- développer une année obligatoire de préparation à l'entrée dans une section STS pour les Bac Pro.

Face à l'arrivée des bac pro en STS, il faudrait réaliser une enquête auprès des établissements pour connaître:

- la part des bac pro dans les STS;
- le taux d'abandon en première année et le taux de passage en seconde année;
- le taux de réussite à l'examen.

Cette enquête peut contribuer à la demande d'une mise à niveau des élèves provenant de ces filières. Pour les STS, dans la réflexion sur le LMD, l'assemblée propose de maintenir les structures des Brevets de Technicien Supérieur en 2 ans, qui correspond à une réelle demande de l'industrie, suivi d'une licence professionnelle, pour chaque section, pour niveau 1 du LMD.

Pour l'organisation de ces licences:

- la partie professionnelle est effectuée en Lycée, par les enseignants de celui-ci avec les heures comptées dans leurs services.
- les parties enseignements théorique et général peuvent être effectuées par les collègues de l'université.
- les Universités doivent s'engager dans des contrats avec les lycées au moins sur la durée d'un cycle de formation.

## Les réformes de la filière STI

Quant aux réformes successives des Baccalauréats Sciences et Techniques Industrielles, il ressort des débats que celles-ci ont toujours été faites en réduisant les horaires des disciplines technologiques, la dernière en date n'échappe pas à la règle. Cela a conduit à une remise en cause de la démarche de projet (fabrication concrète) et a tendu à virtualiser l'enseignement des technologies. Ceci est contraire au rôle qu'ont joué nos filières pendant des années dans notre académie en particulier. Elles ont permis à des élèves qui ont des difficultés à acquérir des connaissances par abstraction, d'être aidés dans leur apprentissage par la pratique et de réussir. De plus la démarche de projet est un des éléments moteurs de l'attractivité de nos sections. Nous proposons donc de remettre un nombre d'heures d'enseignement suffisant afin de rétablir la démarche de projet au cœur de nos formations.

suite page 8

suite de la page 7

La réforme à l'étude remet en cause les sections existantes et fait disparaître au passage un grand nombre de sections, particulièrement en mécanique, correspondant pourtant à des demandes des entreprises. Elle introduit des appellations qui ne sont parlantes pour personne, engendrant encore plus de confusion dans les esprits. Plus qu'une refonte des filières, il serait plus utile de revoir les contenus des enseignements dans les filières existantes sans faire table rase du passé.

**GRETA**

De nombreuses dérives sont constatées par rapport aux fonctionnements de ces établissements. La rémunération en fonction du nombre de formations ouvertes et du nombre de stagiaires a incité les chefs d'établissements et les chefs des travaux à accepter des stagiaires dans des conditions inacceptables : stagiaires en alternance (une semaine sur deux de présence) dans la formation initiale, stagiaire préparant son BTS en 1 an dans la formation initiale faite sur deux ans...

Pour pallier à ces dysfonctionnements et redynamiser la formation des adultes, nous retenons l'idée d'un fonctionnement indépendant de cette structure comme un EPLE avec un chef d'établissement et un intendant nommé pour la gestion ainsi que la création de postes pour les collègues y enseignant.

L'académie de Lille créant un CFA académique, il faut veiller à sa gestion-administration pour ne pas arriver à la même dérive.

**Les liens :**

- *Le cereq* : <http://www.cereq.fr/> : ensuite dans la partie base de données - puis diplômes professionnels Reflet : <http://mimosa.cereq.fr/Reflet-Web2006/>
- *le schéma régional des formations adopté en séance plénière en novembre* : <http://www.nordpasdecalais.fr/srf/telechargement/SRF.pdf>
- *L'évaluation de l'enseignement dans l'académie de Lille* : <http://www.education.gouv.fr/cid4048/evaluation-de-l-enseignement-dans-l-academie-de-lille.html>
- *avec le SNES* [http://www.snes.edu/clet/article.php3?id\\_article=992](http://www.snes.edu/clet/article.php3?id_article=992)  
*Projet de réforme* : [http://www.snes.edu/clet/article.php3?id\\_article=1220](http://www.snes.edu/clet/article.php3?id_article=1220)

# Enseignants documentalistes, mobilisons-nous !

Funeste rentrée pour la documentation scolaire dans notre Académie : 50 documentalistes contractuels, diplômés en sciences de l'information, aux états de service excellents se retrouvent au chômage. Les postes vacants en documentation (52 à l'issue du mouvement intra académique, avec une barre d'entrée fixée à 111.1 points pour accéder à notre Académie ... cherchez l'erreur !) sont occupés par des MA et TZR d'autres disciplines. Drames personnels.

Drame professionnel.

Comment peut-on accepter que la profession d'enseignant documentaliste soit à ce point méprisée, voire tout simplement niée ?

Des collègues TZR nommés contre leur gré au CDI ont écrit au Rectorat, soutenus par le SNES. Convoqués au Rectorat, ils ont été sommés de rejoindre leur poste d'affectation. Un courrier a suivi, confirmant cet arrêté, et précisant : « *En aucun cas, il est question de vous substituer à un véritable documentaliste titulaire ; il vous est demandé par contre de participer à l'ouverture de l'espace documentaire, en apportant au besoin l'éclairage disciplinaire qui est le vôtre.* »

Est-il besoin de commenter un tel discours ambigu et hypocrite ?

Car enfin, lors de l'audience avec des représentants du Rectorat obtenue par le SNES le 16 novembre dernier, il nous a été clairement expliqué par ces personnes que « Tous les enseignants savent faire de la recherche ».

Ne bondissez pas tout de suite, ce n'est pas tout ...

Si de nombreux postes en documentation sont vacants, c'est que la composition sociologique du corps de certifiés en documentation, essentiellement composé de « jeunes femmes », engendre cet état de fait : congés maternité ... Toujours un « argument » avancé lors de l'audience rectorale. Non, vous ne rêvez pas ! ...

Consciente de l'affront qui lui est fait et du mépris permanent avec lequel elle est traitée, notre profession se mobilise.

La présence de plus de 30 documentalistes au stage syndical Documentation organisé par le SNES de Lille le 07 décembre en est la preuve. Moment fort d'échanges et de débats, cette journée a rendu prégnante la mise en place d'une groupe Documentalistes du SNES organisé et structuré dans notre Académie.

Pour défendre la profession d'enseignant documentaliste.

Pour garantir à tous nos élèves le droit à une éducation à l'information dispensée par des professionnels qualifiés

Pour agir ensemble pour le respect des compétences professionnelles de chacun

**REJOIGNEZ LE GROUPE DOCUMENTALISTES DU SNES DE LILLE !**

Anne Cordier - Contact téléphonique : 03 20 06 77 41  
Contact Mail :

Toutes les infos et les comptes-rendus d'activités sur le site du S3 de Lille, secteur Documentalistes.

**Calendrier prévisionnel des CAPA 2006 - 2007**

Vérification	Avancement barèmes inter	Hors-classe d'échelon	Contestation note administrative	Congés	Liste formation (1) et réadaptation	d'aptitude
<b>Certifiés</b>	29 et 30/01	5/02	14/05	5/06	5/06	27/03
<b>Agrégés</b>	29 et 30/01	CAPN	3/05	31/05	31/05	22/03
<b>CPE</b>	29 et 30/01	1/02	25/05	12/06	12/06	/
<b>PEGC</b>	/	23/03	/	24/05	24/05	/

(1) la demande pour les congés formation est à faire pour le vendredi 16 février au plus tard

Les élus siégeant en commissions paritaires académiques ont besoin d'éléments pour défendre vos dossiers : vous trouverez la fiche mutation inter dans le supplément mutations paru le 9 novembre (ou sur le site national, espace « mutations » [http://www.snes.edu/s4pub/article.php3?id\\_article=33](http://www.snes.edu/s4pub/article.php3?id_article=33)) à nous envoyer dès la rentrée avec le récapitulatif de vos vœux (le récapitulatif ne figure pas dans la fiche du SNES).

Pour toutes les autres étapes de votre carrière, les fiches sont disponibles dans le supplément « carrières » au n° 645 de l'US publié pendant les vacances de Noël et sur le site [www.snes.edu](http://www.snes.edu) <<http://www.snes.edu>>.

Les syndiqués seront informés à l'issue des commissions par l'envoi systématique de courriers. Pensez à bien nous signaler le nom sous lequel vous êtes connus de l'administration sous peine d'échapper à notre vigilance !

**PRECARITE**

Les contrats aidés seront-ils payés ?

Depuis deux ans, de nouveaux contrats aidés sont apparus dans nos établissements (Contrat d'Avenir 26h par semaine ou Contrat d'Accompagnement à l'Emploi 20h par semaine, payés au Smic horaire). En octobre et novembre, des centaines d'entre eux ont subi des retards de paiement. Les établissements mutualisateurs qui les paient ont été contraints d'avancer l'argent en puisant dans leurs réserves, au risque de se trouver en difficultés financières, parce que l'Etat n'avait pas versé à temps les sommes prévues. Cette situation est inadmissible et pourrait se reproduire. Nous devons tous rester vigilants dans nos établissements et être prêts à organiser une réaction collective.

Karine Van Wynendaele

**BACCALAUREAT**

**Feuilleton :  
paiement des indemnités de l'EAF ;**

**Résumé des épisodes précédents :**

Suite au passage à 7 candidats par vacation pour l'oral de l'EAF certains d'entre nous avaient constaté qu'ils n'étaient plus rémunérés à la hauteur d'une vacation par demi-journée. Si nous nous étions réjouis de cette réduction du nombre de candidats qui prenait enfin en compte les nouvelles réalités de l'épreuve, nous ne pouvions nous satisfaire de la réduction des indemnités alors que la vacation était réellement de 4h.

Nous avons donc interpellé à plusieurs reprises le Rectorat par écrit, par oral sur cette question et n'avions obtenu jusqu'en juin que des réponses dilatoires.

**Nouvel épisode :**

Lors du premier CTPA présidé par le nouveau Recteur, nous avons donc reposé la question; la réponse a eu au moins le mérite de la clarté :

- non, nous ne donnerons pas de fiches de paie détaillées et individuelles; c'est trop de travail, cela retarderait le paiement que vous trouvez déjà trop long...une réponse à réutiliser peut-être lorsque nous nous sentons écrasés par le poids de nos copies? Juste la note? Plus d'appréciations? Cela permettrait de les rendre plus rapidement...
- oui, les vacances durent 4h mais nous ne vous les paierons pas 4h; seule la durée stricte de l'épreuve est prise en compte (hors temps de préparation?) . Sans commentaire....
- Que réclamez-vous? Vous touchez votre salaire pendant ce temps!

Les collègues de Lettres convoqués, qui ne sont pas exemptés de surveillance des épreuves et qui dans le même temps ont une centaine de copies à corriger après des journées de 8 à 9h d'interrogation orale apprécieront...surtout s'ils sont à temps partiel, convoqués à temps plein à l'examen...surtout s'ils voient que tous les collègues de leur établissement ne sont pas examinateurs...surtout s'ils ont gagné le gros lot et ont eu la chance de corriger les épreuves de BTS juste avant.

En tout état de cause, nous pensons qu'il ne faut pas accepter l'opacité et nous encourageons chacun à demander par écrit au Rectorat des informations sur le calcul des indemnités reçues. Communiquez-nous les réponses!

Odile Deverne

# Pas de trêve pour les élèves sans papiers et leurs familles !

**PAR DIDIER COSTENOBLE  
ET CATHERINE PIECUCH**

**Ces dernières semaines,  
même si les médias généralistes  
préfèrent le black-out  
à l'information, la machine  
à expulser a continué à tourner.**



**L**e 6 décembre, la famille Raba, originaire de la région lyonnaise, est après plusieurs « transferts » expulsée par avion militaire de Toulouse vers le Kosovo, son pays d'origine, pays où elle a subi les persécutions et violences que l'on peut imaginer.

Notre région n'est pas épargnée, elle a connu deux affaires très graves.

Début décembre d'abord, avec l'arrestation (sur le marché de Noël !) de deux jeunes géorgiens. L'un, Gela est élève au lycée Faidherbe à Lille, il fait partie de la minorité kurde yézide. Cette minorité est victime de la politique de discrimination menée par l'Etat Géorgien et de persécutions graves. Ce qui a amené Gela et sa famille à fuir leur pays. Ils sont en France depuis 2003. David, quant à lui, a quitté son pays seul après l'assassinat de sa mère et l'emprisonnement arbitraire de son père. Il est hébergé par une famille française.

Ils ont été placés au centre de rétention de Lesquin; la mobilisation de nombreux lycéens, professeurs, parents, de militants du RESF et des associations et syndicats qui en sont membres a été rapide. Le Juge des Libertés a considéré cette arrestation discutable et a rendu la liberté à ces deux jeunes. Malheureusement, la même semaine, le tribunal administratif décidait qu'ils étaient expulsables à tout moment; la Géorgie serait un pays sûr ! Ils sont donc en grand danger. C'est pourquoi, il faut poursuivre la mobilisation et l'action pour qu'ils puissent continuer à se construire un avenir dans le pays qu'ils ont choisi.

Plus récemment, le 26 décembre, Mélanie, une jeune femme de 30 ans, arrivée en France il y a 7 ans pour fuir la misère, a été expulsée vers son pays d'origine, Madagascar. Elle laisse une fille de 3 ans et demi, Winnie née en France et scolarisée en région parisienne.

Mélanie a été arrêtée par la Police de l'Air et des Frontières le 13 décembre à Charleville-Mézières, alors qu'elle rentrait de Belgique, où elle souhaitait s'établir et venait chercher sa fille. La très zélée préfète des Ardennes, a délivré un arrêté préfectoral de reconduite à la frontière (APRF) à l'encontre de Mélanie, et celle-ci a été envoyée au centre de rétention administrative de Lesquin. Le 26 décembre, elle a été conduite à Roissy et mise dans un avion.

Le ministre de l'intérieur ne recule devant rien : il ne craint pas de renvoyer des gens dans leurs pays d'origine alors qu'ils y sont en grand danger et/ou en état de pauvreté extrême. Il ne craint pas de laisser une gamine de 3 ans et demi orpheline de mère. Il ne craint pas, en général, d'expulser du territoire des élèves bien intégrés scolairement en France et appréciés de leurs camarades qui ne veulent pas les voir partir. Bref, le ministre de l'intérieur est en campagne électorale.

Nous ne pouvons accepter que, pour remplir des quotas, l'on continue à broyer des vies. Soyons, comme le disait Hugo, « les hommes des utopies, les pieds ici, les yeux ailleurs » et continuons à défendre les valeurs d'une France éclairée.



**PAS UNE CHAISE VIDE  
À LA RENTRÉE**

**...NI LE RESTE DE L'ANNÉE**

# LOLF An I

PAR KARINE BOULONNE

**La LOLF (loi organique relative aux lois de finances) votée en 2001 à l'unanimité (sauf abstention du groupe communiste au seul Sénat) a été généralisée à toutes les académies le 1<sup>er</sup> janvier 2006.**

Le parlement a voté ce texte qui lui permettait un examen plus facile de l'utilisation du budget, sans voir qu'il allait se révéler un redoutable outil de gestion pour diminuer la dépense publique et accélérer la casse des statuts.

## Rappel :

Avant la LOLF, le budget de l'EN était divisé en une centaine de chapitres au faible champ d'action, très contraignants pour l'administration qui ne pouvait pas utiliser un crédit à autre chose que ce pour quoi il avait été affecté. Avec la LOLF, il ne reste plus que 5 programmes d'utilisation beaucoup plus confortable pour l'exécutif :

- enseignement scolaire public 1<sup>er</sup> degré
- enseignement public 2<sup>nd</sup> degré
- vie scolaire/vie de l'élève
- enseignement privé
- support (inspections, rectorat, centrale)

Chaque rectorat reçoit pour chacun de ces 5 programmes, une enveloppe globale appelée BOP (Budget Opérationnel de Programme). Charge ensuite à l'administration de gérer, sans dépasser les limites fixées, car si la contrainte légale n'est pas respectée, la cour de justice budgétaire sera saisie. Le BOP est plafonné en masse salariale (et non plus en emplois) et en ETP (équivalent temps plein, de titulaires ou non : 3 contractuels ayant chacun exercé pendant 4 mois correspondent à 1 ETP) : autrement dit, avant la LOLF, le parlement votait des nombres d'emplois par catégorie, le gouvernement rémunérait les personnels à la hauteur du nombre d'emplois voté par le parlement. Avec la LOLF, l'administration aura donc à choisir entre la « qualité » de ses personnels et la « quantité ». **Cela signifie aussi qu'à l'avenir les victoires salariales pourraient se faire au détriment des recrutements !**

La cloison existant entre titulaires et non-titulaires tombe, les crédits de rémunération devenant fongibles : le choix de recourir ou non à la pré-

carité devient un choix gestionnaire du ressort du ministère/rectorat et non plus de celui du Parlement. Et ce choix se résumera à : **faut-il plus de personnels, moins qualifiés, moins rémunérés ou des personnels titulaires en nombre limité ?** Enfin, à l'intérieur de chaque programme, il devient possible d'utiliser des crédits de rémunération de personnels (99 % du budget) pour faire de l'investissement par exemple, mais l'inverse est interdit (c'est ce que l'on appelle la fongibilité asymétrique). Chaque transfert de crédit doit faire l'objet d'un vote au Parlement. C'est cet aspect qui explique l'adhésion quasi-unanime des députés et sénateurs lors du vote de la LOLF.

## Un an après, quel bilan pour l'académie ?

La théorie : il devient possible de suivre au plus près les dépenses réalisées dans l'académie. Le recteur est « responsable » de son budget et doit être en mesure de le justifier. Tout au long de l'année, un suivi devrait être, toujours théoriquement, possible : examen des objectifs, débat sur le projet de budget, suivi des dépenses et enfin contrôle de la réalisation.

La réalité est que rien n'est fait dans la transparence ; l'administration se réfugiant derrière la charge de travail supplémentaire apportée par la mise en place de la LOLF (qui expliquerait ainsi le retard pris dans le paiement des indemnités bac !), ainsi que dans l'impossibilité de fournir des documents permettant la comparaison avec la situation et les données chiffrées des années précédentes, puisque les rubriques ne sont pas les mêmes !

Pourtant les documents fournis dès le 1<sup>er</sup> trimestre de l'année civile à Aix ou dernièrement à Amiens, académies qui « lolfont » comme nous depuis le 1er janvier 2006, sont d'une toute autre nature et d'un apport bien plus complet et intéressant que ceux fournis difficilement par le rectorat de Lille. Alors ... ???

Autre aspect qui prêterait presque à sourire si les conséquences ne pesaient pas aussi lourdement sur les structures d'établissement et les postes : les objectifs que se fixent l'académie. Lors du groupe de travail sur la LOLF organisé à notre demande à la fin de l'année scolaire 2006, le rectorat nous a distribué le PAPA (projet annuel de performance académique) rempli d'objectifs et de statistiques plus ambitieuses les unes que les autres

(par exemple, tous les indicateurs seront au vert en 2010 concernant la réussite aux examens), voire fantaisistes (le % d'élèves germanistes passant de 16 à 21 %). Un « détail » manque : comment atteindre ces objectifs, surtout dans le contexte d'étranglement budgétaire que connaît l'académie depuis quelques années, étranglement à nouveau annoncé pour la rentrée 2007 ?

Rien de bien neuf sous le soleil donc ... Après tout, le contrôle n'existait guère. La différence avec la LOLF est que la déconcentration aboutit à la multiplication des situations. Chaque recteur peut mener sa propre politique, certes dans des limites fixées par la loi, mais avec comme conséquence de redoutables inégalités de traitements et une aggravation des conditions d'exercice de nos métiers : l'académie de Lille a reçu un BOP correspondant à la masse salariale des 27678 enseignants présents au 1/9/2006. La gestion des indemnités et des promotions va servir de variables d'ajustement : les restrictions budgétaires associées au carcan de la LOLF expliquent par exemple, la volonté de diminuer l'ISSR, l'indemnité versée aux TZR qui ne sont pas affectés à l'année, leur affectation hors zone, hors discipline ou, encore, les consignes données pour faire accéder à la hors-classe de jeunes collègues qui auront surtout le mérite de coûter beaucoup moins cher à l'académie (un certifié 7<sup>ème</sup> échelon passant à la hors-classe ne touchera rien de plus, un certifié 11<sup>ème</sup> échelon ayant 4 ans d'ancienneté sera reclassé au 6<sup>ème</sup> échelon de la hors-classe, soit 315 euros de plus par mois, l'académie a fait ses comptes !).

## Nos objectifs pour 2007 :

- faire en sorte de pouvoir peser réellement et en premier lieu, obtenir des informations.
- agir avec les personnels pour obtenir des moyens supplémentaires d'une part et faire respecter les règles du service public d'autre part.
- une question reste en suspens : quid des établissements ? La réponse est pour l'instant claire : la LOLF ne les concerne pas. Néanmoins, ils sont également soumis à la règle du contrat d'objectif. Il serait intéressant de connaître la lettre de mission que reçoit chaque chef d'établissement : cela permettrait probablement de mieux comprendre certaines situations locales.

# Le Schéma régional des formations :

## la déclaration de la FSU Nord Pas de Calais au CAEN du 13 octobre 2006 (extraits)

La FSU dit son accord sur deux des grands objectifs énoncés dans le pré-rapport : l'élévation de la qualification des jeunes incluant la diminution des sorties du système scolaire sans qualification, et l'augmentation des entrées à l'Université.

Cependant il convient d'analyser de plus près les constats et les ambitions affichées pour le prochain SRDF et d'éviter plusieurs écueils. (...)

### Les constats :

A propos de l'évolution des taux d'accès au niveau IV, si le **taux d'accès au niveau IV** a peu progressé en France, il a, en revanche, **reculé dans l'Académie de Lille**. La part des bacheliers dans une génération a diminué entre 1993 et 2006. En dépit de taux de réussite au baccalauréat en augmentation – tout en se situant dans les derniers rangs des académies du pays- la part des bacheliers dans une génération diminue, toutes séries confondues. **Il y a un recul général de la part des bacheliers dans une classe d'âge entre 1995 et 2002, mais, alors qu'au niveau national, il y a une relative stabilité de 2002 à 2005, le recul à Lille persiste et même s'amplifie.** Les enseignements technologiques – par ailleurs peu promus selon nous dans le document- sont en recul continu dans l'académie de Lille et ne sont nullement compensés par le baccalauréat professionnel qui, lui même, perd du terrain. Ces phénomènes sont graves, les voies technologiques et professionnelles contribuaient à augmenter le nombre de bacheliers depuis 1985. Plus généralement, le retard apparaît dès le collège (cf contribution). **Ce retard de qualification qui concerne également les voies générales scientifiques ampute gravement les capacités de la région à se doter de cadres qualifiés dont elle a besoin.**

Enfin, la dépense du ministère de l'Education Nationale par élève du 1<sup>er</sup> au 2<sup>nd</sup> degré est moins élevée dans l'académie de Lille que dans la moyenne nationale, la Région ne compensant que partiellement cet état de fait.

### Les écueils à éviter :

#### • la volonté d'adéquation à l'emploi

La tentation de construire un SRDF sur la base d'une stricte adéquation à l'emploi est un exercice

d'autant plus périlleux que la visibilité des entreprises est particulièrement réduite (3 ans en moyenne). Or, la formation s'inscrit dans une durée qui est plus longue que la visibilité. Si une telle démarche est possible pour des spécialisations, des adaptations, ce n'est pas possible pour la formation. De plus, tous les publics n'accèdent pas également à la formation continue.

Il faut, selon nous, penser les liens formation initiale, insertion, formation continue, VAE ; articuler les objectifs nationaux et les spécificités régionales telle l'importante implantation de LP et de lycées technologiques dans l'académie de Lille. Il est donc urgent d'établir le bilan bassin par bassin de toute l'offre de formation, en finir avec les déséquilibres, préserver et développer la filière technologique.

L'orientation des jeunes fait l'objet d'une grande attention dans la dernière période. Nous tenons à rappeler que nos collègues conseillers d'orientation-psychologues se sont étonnés d'entendre le Président de l'ARF\* réclamer la régionalisation de l'orientation, alors que la loi de décentralisation avait exclu cette compétence, suite au profond mouvement social de 2003. Cette situation confuse nécessite quelques éclaircissements.

Il faut distinguer les publics lorsque l'on parle d'orientation, et la mission des Copsy dépasse largement l'information et les choix d'orientation. En s'appuyant sur les projets d'avenir des jeunes, il s'agit de développer de nouvelles aspirations pour les élèves notamment ceux des milieux les plus modestes, susciter de nouvelles possibilités de réussite. C'est pourquoi il convient de donner les moyens aux CIO d'intervenir de façon satisfaisante, or, actuellement on a 1 COP pour 1400 élèves de 2<sup>nd</sup> degré et 18 000 étudiants. On ne saurait réduire l'orientation à l'information car la démarche de prise de décision est une démarche complexe qui nécessite une individualisation et un accompagnement réalisé par des personnels qualifiés. Il faut travailler avec le jeune sur ses modèles, ses représentations, il faut impulser une démarche personnelle ; cela ne s'improvise pas.

#### • la fausse solution de l'apprentissage

Premier constat, au plan national, 25% des contrats d'apprentissage sont rompus avant terme et la réussite aux examens des apprentis est plus faible : 2% de moins qu'un élève scolarisé au CAP ; 10% de moins

pour les BTS.

L'apprentissage développé dans la Région est de niveau V ou infra V. Il est peu développé, peu important et en recul depuis plusieurs années. Au contraire, on constate la montée de l'apprentissage post-bac mais il ne concerne évidemment pas les jeunes sortant sans qualification.

Il ne mène pas davantage à l'emploi que les formations équivalentes sans apprentissage. Or, au niveau CAP-BEP (celui que le gouvernement veut développer par la voie de l'apprentissage dès 14 ans), les chances de trouver un emploi non-aidé, sont plus faibles dans l'académie qu'au plan national. En prenant l'indice 1, moyenne nationale (soit 64,8 d'apprentis en emploi non-aidé) l'indice académique est inférieur à 0,90. De sérieux doutes subsistent donc quant à son efficacité face au défi des publics en difficulté sortant sans qualification.

De plus, la solution « apprentissage » interpelle aussi sur le devenir des LP dans lesquels la Région a investi des sommes conséquentes.

#### • le lycée des métiers, un palliatif incapable de traiter les problèmes des enseignements technologiques

Nous préférons développer une conception autre dans laquelle l'ensemble des formations d'un établissement ou de plusieurs répondent aux besoins de qualification des jeunes. L'acquisition des savoirs associés à ces qualifications peut être liée aux activités industrielles existantes à proximité. Cette démarche permet la liaison avec l'entreprise avec une volonté de transfert de compétences mais ouvre à la qualification du plus grand nombre et à la préparation de la relève industrielle dont tant de bassins de notre région ont besoin.

Il ne peut y avoir de réponse qui considère que les jeunes en formation initiale sont assimilables à des adultes en recherche d'emploi et qu'il faudrait rationaliser l'offre de formation. Les établissements et les bassins doivent offrir les panels les plus larges de formations.

(...)

\*ARF : Association des Régions de France présidée par Alain ROUSSET, Président de la Région Aquitaine.

# Pour que le congrès soit réellement l'affaire de tous

Le congrès national du SNES se réunit tous les 2 ans pour définir les positions et les mandats qui seront ceux de notre syndicat pour les 2 années à venir.

Pour préparer ce moment important de la vie démocratique syndicale, la section académique de Lille organise des commissions préparatoires où les textes publiés dans l'US du mois de janvier par le secrétariat national seront examinés dans leurs grandes lignes, avant d'en débattre de façon plus approfondie en **congrès académique qui se réunira au lycée Gambetta d'Arras jeudi 15 et vendredi 16 mars**.

Les mandats ainsi adoptés seront ensuite portés et défendus à Clermont-Ferrand du 26 au 30 mars par la délégation académique, composée d'une vingtaine de membres désignés au sein du congrès académique.

Un compte-rendu de nos interventions sera publié en avril.

L'originalité du SNES repose sur son organisation structurée sur les sections d'établissement (S1) et sur la volonté de les impliquer, ainsi que l'ensemble des syndiqués, dans les débats et les prises de décision à tous les niveaux. **Pour que le congrès soit réellement l'affaire de tous, la participation du plus grand nombre à un ou plusieurs de ces rendez-vous syndicaux est donc indispensable et permise par le droit syndical** (voir calendrier).

Il n'est pas nécessaire d'être un militant chevronné ou même averti, ni d'avoir lu la totalité des cahiers joints à l'US pour prendre part aux commissions et au congrès : chaque syndiqué, chaque S1 peut s'emparer d'une ou plusieurs questions (statuts et carrières, action syndicale, conseil pédagogique, note de vie scolaire, formation des personnels, évolution du syndicat, etc...), en débattre dans son établissement et venir défendre son point de vue, présenter ses propositions au vote en congrès. Comme en 2005, il sera possible d'envoyer des contributions pour publication sur le site [www.lille.snes.edu](http://www.lille.snes.edu) <<http://www.lille.snes.edu>> avant le congrès académique.

**Les stages organisés depuis le début de l'année et pendant tout le 2<sup>ème</sup> trimestre vont également contribuer à cette réflexion.** N'oubliez pas de vous inscrire auprès du SNES afin de recevoir la confirmation avec les horaires et le lieu (pour la plupart des stages, la demande d'autorisation d'absence auprès du recteur a dû être formulée avant les vacances).

- Stage « élus en CA » 2ème partie (préparation de la rentrée 2007) : jeudi 1er février au S3

- Stage « 2<sup>ème</sup> » : jeudi 15 février

- Stage « PLC2, et après ? » : mardi 20 février

Instance syndicale	Date	Lieu	Qui peut venir ?	Rôle	Modalités
<b>Commissions préparatoires</b>	Mercredi 7 février 14 h	S3	Secrétaires de S1 et tous les syndiqués	Premières lectures et discussions des textes envoyés avec l'US.	Conseils syndicaux donnant droit à autorisation d'absence. Une convocation sera envoyée aux S1. Nous contacter en cas de problème.
	Mardi 13 février				
<b>Congrès académique</b>	Jeudi 15 et vendredi 16 mars	Lycée Gambetta, Arras	Tous les syndiqués. Seuls les délégués (1 par tranche de 20 syndiqués) d'établissement peuvent voter.	Débats autour des propositions effectuées par les rapporteurs académiques et vote des mandats du S3 de Lille	L'absence est de droit (demander une convocation au S3 si besoin est. Une attestation de présence sera fournie).

**Vote sur le rapport d'activité national et le rapport financier entre le 5 et le 24 février** (les rapports sont parvenus dans le supplément à l'US n°645 du 11 décembre 2006). Ce vote permet de porter une appréciation sur les activités du syndicat depuis deux ans, ses prises de position, ses propositions sur le système éducatif et la façon de les faire vivre et, bien entendu, sur les actions qu'il a menées dans le cadre de l'Education nationale ou de la Fonction publique.

Le vote est organisé par le S1 de chaque établissement. Chaque section d'établissement va recevoir le matériel électoral nécessaire dans un courrier adressé par la section académique.

## Stage syndical destiné prioritairement aux stagiaires IUFM

**Mardi 20 février de 9 h 30 à 17 h 00 : PLC2, et après ?**

A la rentrée 2007, vous serez prof ou CPE à temps plein : quels seront vos droits, vos devoirs ? Comment fonctionne votre carrière (salaires, primes, échelon, congé formation ...) ? Que faire quand on devient TZR ?

Ce stage sera aussi l'occasion de mener une réflexion sur la formation IUFM pour préparer le congrès du SNES : faut-il supprimer les IUFM ? Quels changements avec l'intégration à l'Université ?

Participer à un stage syndical ne compromet pas votre validation ; par contre, il vous permettra d'être mieux armé, pour aborder votre métier !

Demande d'autorisation d'absence à faire avant le 20 janvier auprès du chef d'établissement si vous avez cours et de la direction de l'IUFM si vous avez formation le mardi : voir courrier qui vous a été envoyé ou sur le site du SNES de Lille.

## STAGES SYNDICAUX DU 2<sup>ème</sup> TRIMESTRE

*Les collègues intéressés ayant cours au moment du stage choisi, devront adresser une demande de congé pour formation syndicale au recteur, par voie hiérarchique, un mois avant la date du stage (cf. modèle sur site).*

### Stage "ELUS EN CA" (préparation de la rentrée scolaire)

**Public :** Elus en CA et autres collègues intéressés.

**Contenu :** La DHG, le TRMD :  
• analyse des propositions de la direction  
• analyse des besoins de l'établissement et faire des contre propositions.

**Date :** le jeudi 1 février de 9h30 à 17h00.

### Stage "LA SECONDE"

**Public :** Tous les collègues intéressés, y compris enseignant en 3<sup>ème</sup>, quelle que soit leur catégorie.

**Contenu :** La seconde de détermination a-t-elle fait long feu ? Comment articuler la seconde avec le choix d'une filière à partir de la première, en prenant en compte aussi les déséquilibres qui se creusent entre les séries ? Quels problèmes pose la nouvelle procédure informatisée pour l'affectation des secondes ?

**Date :** le jeudi 15 février de 9h30 à 17h00.

**Inscription aux stages de votre choix auprès de Karine Boulonne - S3, 209 rue Nationale, 59800 Lille**